



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE JOUY-SUR-MORIN

11, place du Bouloir - 77320 Jouy-sur-Morin

☎ 01.64.04.07.07 – 📠 01.64.20.32.94

✉ mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr

Marché public de travaux

Installation d'une aire de jeux

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES GÉNÉRALES (C.C.A.G.)

Date limite de remise des offres : vendredi 10 juin 2011 à 12 heures

SOMMAIRE

Article 1 - Objet du marché.....	3
Article 2 - Pouvoir adjudicateur	3
Article 3 - Mode de passation	3
Article 4 - Date limite de remise des offres.....	3
Article 5 - Conditions de l'appel d'offres	3
Article 6 - Obtention du dossier	3
Article 7 - Conditions d'envoi ou de remise des offres	3
Article 8 - Pièces à fournir pour le dossier de candidature.....	4
Article 9 - Pièces à fournir pour l'offre	4
Article 10 - Renseignements complémentaires.....	4
Article 11 - Mode de règlement	4
Article 12 - Ouverture et jugement des offres	5
Article 13 - Pénalités pour retard	5
Article 14 - Résiliation du marché.....	5

Article 1 : Objet du marché

Il s'agit d'un marché de travaux ayant pour objet la fourniture et l'implantation d'une structure ludique pour enfants.

Article 2 : Pouvoir adjudicateur

Mairie de Jouy sur Morin
11, place du Bouloi
77320 JOUY SUR MORIN

Article 3 : Mode de passation

Marché public passé en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 4 : Date limite de remise des offres

La date limite de remise des offres est fixée au **vendredi 10 juin 2011 à 12 heures**.

Article 5 : Conditions de l'appel d'offres

Marché unique pour une durée de deux mois à compter de la notification.

Les offres seront valables durant 1 mois après l'ouverture des plis.

Article 6 : Obtention du dossier

Les dossiers sont téléchargeables sur le site jouysurmorin.free.fr, rubrique « marchés publics ».

Article 7 : Conditions d'envoi ou de remise des offres

Les offres devront être soit envoyées par courrier ou déposées contre récépissé à l'adresse suivante : Mairie de Jouy-sur-Morin, 11 place du Bouloi 77320 JOUY-SUR-MORIN.

Horaire d'ouverture de la Mairie :

- 8H30-12H ; 13H30-17 H les lundis, mercredis et vendredis ;
- 8H30-12H les mardis et jeudis ;
- 10H-12H les samedis.

Les offres seront remises dans une seule et même enveloppe selon le décret du 17 décembre 2008.

Il conviendra d'indiquer sur l'enveloppe « NE PAS OUVRIR AVANT L'OUVERTURE DES PLIS »

ainsi que l'intitulé du marché.

Il est impératif que les candidats respectent la date et l'heure limite de remise des offres.

Article 8 : Pièces à fournir pour le dossier de candidature

Chaque candidat devra fournir :

- une copie du ou des jugements prononcés, en cas de redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics ;
- ses références, son chiffre d'affaire, son dernier bilan, ses moyens techniques et financiers, et son attestation d'assurance.

Article 9 : Pièces à fournir pour l'offre

Chaque candidat devra fournir :

- l'acte d'engagement ;
- le CCAP ;
- le CCTP ;
- le CCAG ;
- mémoire technique ;
- devis descriptif et estimatif.

Les pièces fiscales et sociales qui n'auront pas été remises au moment de l'ouverture des offres, devront être fournies par le candidat retenu au plus 3 jours après la notification du marché.

Article 10 : Renseignements complémentaires

Pour tous renseignements complémentaires (techniques, administratifs), les candidats pourront contacter la mairie de Jouy Sur Morin, 11 place du Bouloi, 77320 JOUY SUR MORIN,

Téléphone : 01 64 04 07 07 ;

Fax : 01 64 20 32 94 ;

e-mail : : mairie-de-jouy-sur-morin@wanadoo.fr

Aucune réponse ne pourra être prodiguée dans les 8 jours précédents la date limite de remise des offres.

Article 11 : Mode de règlement

Le règlement se fera par mandat administratif dans un délai de 30 jours, des intérêts moratoires seront dus en cas de retard.

Article 12 : Ouverture et jugement des offres

Le pouvoir adjudicateur procédera dans un premier temps à l'ouverture des plis en vue de décider de l'admission ou non du candidat au regard des critères de sélection des candidatures (présence des documents, capacité technique, professionnelle et financière).

Dans un second temps, les offres seront étudiées et classées selon la pondération suivante :

- valeur économique : 25 % ;
- valeur technique : 75 %, décomposée comme suit :
 - a) Qualité des matériaux : 25 %
 - b) Délai d'exécution : 20 %
 - c) Produits respectueux de l'environnement : 25%

Article 13 : Pénalités pour retard

Les pénalités pour retard commencent à courir, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une mise en demeure, le lendemain du jour où le délai contractuel d'exécution des prestations est expiré.

Cette pénalité est calculée par application de la formule exprimée à l'article 14.1 du C.C.A.G. de la brochure n°2014 des journaux officiels.

Article 14 : résiliation du marché

14.1 : résiliation pour événements extérieurs

Il existe plusieurs cas de résiliation décrits à l'article 30 du C.C.A.G. de la brochure n° 2014, à savoir :

- décès ou incapacité civile du titulaire ;
- redressement ou liquidation judiciaire du titulaire ;
- incapacité physique du titulaire.

14.2 : résiliation pour événements liés au marché ou pour faute du titulaire

Il existe plusieurs cas de résiliation décrits aux articles 31 et 32 du C.C.A.G. de la brochure n° 2014, à savoir :

- difficulté d'exécution du marché ;
- ordre de service tardif.

14.3 : résiliation pour motif d'intérêt général

Par application de l'article 33 du C.C.A.G. de la brochure n°2014, lorsque le pouvoir adjudicateur résilie le marché pour motif d'intérêt général, le titulaire a droit à une indemnité de résiliation

Le titulaire a droit, en outre, à être indemnisé de la part des frais et investissements, éventuellement engagés pour le marché et strictement nécessaires à son exécution, qui n'aurait pas été prise en compte dans le montant des prestations payées.

Ces indemnités sont portées au décompte de résiliation, sans que le titulaire ait à présenter une demande particulière à ce titre.